



MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 20

Le **mardi 11 avril 2023**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, Mme PIOT Valérie, M. PETER Jean-Pierre, M. LEPROUST Thierry, Adjoint au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAUAUX Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, M. WILLART Stéphan, Mme MICHARD Céline, M. NASSAU Frédéric, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert
M. PAILLER Hervé pouvoir à M. BOULANGER Yvan
Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DUTARTRE Sonia
Mme FOULON Patricia
M. NYSSSEN Alrick

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

M. WILLART Stéphan a été élu secrétaire de séance.

N° 1612 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

- Recettes de l'exercice 2022 :	198 436.21 €
- Dépenses de l'exercice 2022 :	138 342.93 €

- Excédent de clôture 2022 :	60 093.28 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2022 :	115 238.16 €
- Dépenses de l'exercice 2022 :	82 226.57 €

- Excédent de clôture 2022 :	33 011.59 €
- RAR Recettes 2022 :	0.00 €
- RAR Dépenses 2022 :	9 670.06 €

	- 9 670.06 €

Excédent de clôture 2022 : 23 341.53 €

Résultat cumulé de l'exercice 2022 : 83 434.81 €

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte administratif 2022 Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de **83 434.81 €**.

Monsieur DELAVAUX Jean-Claude doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE le compte administratif 2022 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de **83 434.81 €**.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le

